

PRÉFET DU VAR

PREFECTURE
Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Service Interministériel de Protection
et de Défense Civiles (SIDPC)

Affaire suivie par : Section ORSEC

Tél. : 04.94.18.80.49
Fax : 04.94.18.80.34
Courriel : pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr

Toulon, le

21 JUIN 2017

LE PREFET

à

**Mesdames et Messieurs les maires du
département du Var
M. le président du Conseil
départemental**

OBJET : Carte de risque feu de forêts des massifs forestiers du Var

Comme chaque année pendant l'été, du 21 juin au 20 septembre, la préfecture du Var réglemente la pénétration dans les massifs forestiers varois, ainsi que la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant. Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux neuf massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêts (risque modéré, sévère, très sévère, exceptionnel), en fonction des prévisions émises par Météo France.

La carte est publiée chaque jour, avant 19 h, pour la journée du lendemain et est accessible sur la page d'accueil du site Internet des services de l'État dans le Var à l'adresse suivante : www.var.gouv.fr

Je vous invite par conséquent à la consulter chaque soir sur ce site, afin de prendre les dispositions nécessaires au niveau de risque incendie identifié.

Dès lors que l'un des neufs massifs présente un risque très sévère (rouge) ou exceptionnel (noir), vous recevrez une alerte par SMS vous invitant à vous reporter à la carte susvisée.

Je vous remercie de me faire part de tout changement relatif aux coordonnées téléphoniques de vos référents feux de forêts déjà transmises au service interministériel de défense et de protection civiles, ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées.



Jean-Luc VIDELAÏNE